

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-274 du 29 Novembre 1993

Chargeant Monsieur Théodore HOLO, Minis-
tre Chargé des Relations avec le
Parlement, Porte-Parole du Gouverne-
ment de l'intérim de Monsieur Mama
ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Dévelop-
pement Rural pour compter du 05
Novembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 05 Novembre 1993, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Novembre 1993

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 ME/DN 4 SGG 4 MRP-MD 8 AUTRES MINISTERES
18 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-